

Compte rendu de Conseil municipal du 14 novembre 2019

Membres en exercice : 19

Présents : M. BOULAIS Jean, BERNARDEAU Vilmont, VACHON Séverine, DANO Caroline, SECHERESSE Dolorès, BOUSSEAU Jean-Pierre, TRUDELLE Jacky, BAILLON Anaïs, MORISSET Francis, RAGUENAUD Rémy, LONJARD Laetitia

Excusés : NOURRIGEON Millie (pouvoir DANO Caroline) GACIOCH Michel (pouvoir TRUDELLE Jacky),
RENAUD Éric (pouvoir LONJARD Laetitia),

Absents : GUILBOT Céline, BENOIST Nadia, JOUBERT Patrick, AUBINEAU-DUBOIS Audrey, BROUCHET Kévin,

Secrétaire de séance : M. BOULAIS

Le conseil à l'unanimité approuve le compte rendu de conseil du 17 octobre 2019

DPU

A l'unanimité, le Conseil Municipal n'exerce pas son droit de préemption pour les opérations suivantes :

ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE	NATURE	SURFACE
759 Rte Nationale 227 AA 1	Bâti	3 112 m ²
Le Pas David ZB 89 ; 86 ; 87 ; 94 ; 78	Bâti	9 500 m ²
156 Rue de la Tour Basse 097 AC 18	Bâti	1 392 m ²
Le Fenêtreau 097 B 0530	Bâti	606 m ²

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « DISTRIBUTION EAU POTABLE » DE LA COMMUNE DE BEAUVOIR SUR NIORT AU SMAEP 4B

Les évolutions législatives pouvant intervenir d'ici la fin de l'année, (loi engagement et proximité), (examen réalisé par le Sénat et en cour à l'Assemblée) Congrès des maires où cette question est posée, le Maire propose que le délibéré du transfert de compétence soit reporté en décembre 2019 (le 12, date du prochain conseil).

Le Conseil donne son accord.

RAPPORT SUR LA PRODUCTION SMAEP 4B

Vilmont BERNARDEAU présente les grandes lignes de ce rapport.

En 2018, le service production du 4B a prélevé près de 2 500 000 M³. Du prélèvement à la distribution, le rendement est de 97 %, ce qui montre l'excellent état du réseau d'approvisionnement.

Les recettes s'élèvent à 1 408 000 euros pour la vente d'eau et à 748 000 euros pour les abonnements. Les recettes sont en très légères diminution.

Les résultats de la surveillance de la qualité des ressources et de l'eau après traitement (contrôles effectués par l'ARS (Agence Régionale de Santé) sont en bactériologie conformes à 97.5 %, en physico conforme à 96 %. Quant aux contrôles effectués par le syndicat lui-même (754 contrôles en physico et 422 en chlore). Ils sont tous conformes.

Le conseil prend acte de toutes ces informations.

TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE

Vilmont BERNARDEAU rappelle au conseil municipal que le prêt de 200 000 euros contracté par la commune de Beauvoir-sur-Niort pour son budget outre le remboursement à la commune des sommes avancées pour les travaux antérieurs avait pour objet à hauteur de 85000 euros le financement de travaux impasse de la grand école, rue du plantis, rue Abel Brillaut, la croix portillon.

Un appel d'offre a été effectué et les réponses sont les suivantes :

RUES	ENTREPRISES		
	SAUR	ROCHE	MORIN
Impasse de la grande école	11 124.00 €	-	12 664.20 €
Rue du plantis	33 934.08 €	34 260.00 €	-
Rue Abel Brillault	16 575.36 €	-	19 860.46 €
La croix portillon	19 641.12 €	24 292.80 €	-
TOTAL	81 274.56 €	58 552.80 €	32 524.66 €

Le conseil après en avoir délibéré retient l'entreprise SAUR pour l'ensemble des travaux.

DESIGNATION D'INTERLOCUTEUR POUR LE SUIVI ET LA VALIDATION DE L'ÉTUDE DU CABINET URBANIS DANS LE CADRE DE L'OPAH RU

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne M. Jacky TRUELLE, Conseiller Municipal délégué, celui-ci ayant préalablement accepté cette désignation.

DESIGNATION DU MANAGER CENTRE VILLE POUR LA CDAC (EXTENSION INTERMARCHÉ)

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) doit être réunie pour statuer sur la demande d'extension d'Intermarché. Celle-ci auditionne pour tout projet nouveau la personne chargée d'animer le commerce de centre-ville du nom de la commune d'implantation, l'agence du commerce et les associations de commerçants de la commune d'implantation lors qu'elles existent.

La Préfecture des Deux-Sèvres tout en se doutant qu'il n'y avait pas de « manager de centre-ville » à Beauvoir-sur-Niort a sollicité notre réponse.

Le conseil demande qu'il soit répondu par la négative à cette demande tout en sachant que le maire d'une part, le représentant de l'association des commerçants seront sollicités et entendus.

PROJET D'IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE GENDARMERIE REGROUPANT LES EXISTANTES (Frontenay Rohan-Rohan, Beauvoir S/Niort, Prahecq)

Après avoir noté que Mauzé n'étant pas dans ce projet tout en étant partie de la communauté de brigades actuelle (en deçà delà la vérité n'est pas la même), le Conseil constate que la désertification des services publics en milieu rural s'intensifie.

Donc le conseil municipal ne peut être que contre l'implantation d'une nouvelle gendarmerie provenant du regroupant sauf si l'implantation de celle-ci est à Beauvoir-sur-Niort.

RECENSEMENT 2020 – INDEMNISATION DES ENQUÊTEURS

L'INSEE par courrier du 30 septembre 2019 a informé la commune que la dotation forfaitaire de recensement représentant la participation financière de l'Etat aux travaux engagés par Beauvoir-sur-Niort pour préparer et réaliser l'enquête de recensement s'élèvera à 3 277 euros.

Le maire rappelle qu'en 2015 (dernier recensement) elle avait été de 3 842 euros, qui plus est, le nombre de foyers a augmenté entre 2015 à 2020.

La diminution est dû à l'intégration d'une augmentation sensible des réponses numériques faites par la population nécessitant moins de visites par l'enquêteur (on passe de 2 à 1.5 visites par enquête).

Ceci n'étant pas démontré, le conseil décide d'abonder cette somme en la portant de 4 euros par enquête au lieu de 3.63 euros arrêté par l'Etat. Il convient en effet de sanctionner positivement le travail parfois ingrat de l'enquêteur.

REPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE JEAN RICHARD

Cette chaudière après 27 ans de bons et loyaux services est arrivée au terme de son service. Des fuites d'eau sont constatées en son intérieur. Elle tient pour l'instant, si on ne la sollicite qu'avec précaution et modération.

Le conseil demande qu'un appel d'offre soit lancé pour son remplacement et qu'en cas d'urgence d'ici le prochain conseil de décembre une consultation téléphonique des conseillers soit effectuée afin de pourvoir dans les meilleurs délais à son remplacement.

PRET MOYEN TERME (Budget commune)

Sera présenté au prochain conseil

DEMANDE DE SUBVENTION APE – COLLEGE ALBERT CAMUS

Par courrier du 4 novembre 2019, la FCPE du collège de Frontenay Rohan Rohan où 92 élèves de notre commune sont inscrits sollicite une subvention.

Le conseil n'est pas opposé au principe mais souhaite que les communes présentant un nombre d'élèves représentatif soit aussi de la partie.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT PLAINE DE COURANCE

Le conseil est appelé à se prononcer pour le projet de modification des statuts du syndicat de communes de Plaine de Courance.

Trois points :

- a. La commune de Plaine d'Argenson est inscrite dans les statuts en lieu et place de Prissé la Charrière, Belleville, St Etienne la Cigogne, Boisserolles (article 1)
 1. Pour les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) compétence obligatoire et exclusive l'âge des enfants susceptibles d'être accueillis est porté à 14 ans (article 2)
 2. Le nombre proposé des délégués titulaires et suppléants désignés par les communes est le suivant :
 - Communes jusqu'à 500 habitants : 1 titulaire 1 suppléant
 - Communes de 501 à 1 500 habitants : 2 titulaires 1 suppléant
 - Communes de plus de 1 500 habitants : 3 titulaires 2 suppléants

Le conseil approuve à l'unanimité ces modifications.

ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT CAN DÉFIBRILATEURS

La CAN propose la création d'un groupement d'achat des défibrillateurs composé de la CAN, la ville de Niort et les autres communes de la CAN qui souhaitent y adhérer.

Le conseil municipal se réjouit de cette initiative portant sur l'achat (besoins exprimés 150) pour l'ensemble du groupement influant sur le coût, suivi, entretien, renouvellement et donne à l'unanimité son accord pour la signature de la convention constitutive de ce groupement.

DROIT DE PLACE DES CAMIONS PIZZA

Le conseil décide de l'alignement du droit de place pour les camions pizza sur celui pratiqué le mercredi pour le marché à savoir 5 euros par soirée.

CESSION VENTE FENETRES (FOYER DES JEUNES) ET D'UN BAC EVIER INOX

Le conseil accepte l'offre de cession à 1 100 euros pour l'ensemble

DÉCISIONS MODIFICATIVES

Le conseil accepte à l'unanimité le prélèvement sur l'article 022 « dépenses imprévues » de 9 000 euros afin de faire l'annulation de titres annulés sur exercices antérieurs (frais de restauration cantine annulés ou impayés 2 900 euros et sortie de l'actif des bornes électriques de l'école 5 800 euros).

QUESTIONS DIVERSES

a – Désignation du représentant de la commune à la CLECT (Commission évaluation des charges transférées) de la CAN. Le Maire est désigné par le conseil en lieu et place de Patrick JOUBERT démissionnaire de son poste d'Adjoint.

b – Proposition à l'amiable (zone de l'EHPAD) préalable à l'engagement de la procédure d'expropriation.

Le conseil donne son accord à l'EPF (Etablissement Public Foncier Régional) d'engager une négociation sur les parcelles A78 et 876 sur la base de 8 €/M² si celle-ci n'aboutit pas d'engager la procédure d'expropriation sur la base d'évaluation des domaines car il y a urgence en termes de sécurité.

c- Suite à l'intérêt manifesté par les locataires d'envisager l'acquisition des maisons qu'ils occupent dans la cour de l'ancienne école, le conseil donne son accord pour que ces biens puissent être vendus (l'estimation devra être effectué et soumise à l'approbation du conseil).

La séance est close à 23 h 15